



**REGLEMENT N°94-03 DU 6 Avril 1994 PORTANT  
EMISSION D'UNE PIECE DE MONNAIE METALLIQUE  
DE VINGT (20) DINARS ALGERIENS**

**Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,**

- Vu la Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit notamment les dispositions de son livre I, de ses articles 44 alinéa a, 47 et 107 ;
- Vu le Décret Législatif n°93-18 du 29 décembre 1993 portant Loi de Finances pour 1994 notamment son article 69 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 21 juillet 1992 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Vu les Décrets Présidentiels du 14 mai 1990 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Exécutif du 1er juillet 1991 portant désignation de membres titulaires et suppléants au Conseil de la Monnaie et du Crédit ;
- Vu le règlement n°94-01 du 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : cinquante (50), vingt (20), dix (10), cinq (5), deux (2), un (1), un demi (1/2) et un quart (1/4) ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 6 avril 1994 ;

**Promulgue le Règlement dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre du règlement n°94-01 du 6 avril 1994 portant création d'une série de pièces de monnaie métalliques en dinars algériens de : cinquante (50), vingt (20), dix (10), cinq (5), deux (2), un (1), un demi (1/2) et un quart (1/4), la Banque d'Algérie émet une nouvelle pièce de monnaie métallique de Vingt (20) dinars algériens dont la mise en circulation sera assurée à compter du 24 mai 1994.

**Article 2 :** Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

**1-1 - Présentation :** La pièce de Vingt (20) Dinars est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en acier inoxydable de couleur gris acier et d'un cœur en bronze serti à l'intérieur de cette couronne et de couleur jaune.

**1-2 - Spécifications :**

- Diamètre extérieur : 27,50 + 0,05 mm.
- Diamètre du cœur : 19,55 + 0,05 mm.
- Poids de la couronne : 3,98 + 0,13 g.
- Poids du cœur : 4,64 + 0,13 g.
- Poids total : 8,62 + 0,26 g.
- Épaisseur au cordon : 2,07 + 0,06 mm.

### **1-3- Composition :**

- Cœur : Cuivre : 92 %.
- Aluminium : 6 %.
- Nickel : 2 %.
- Couronne : Acier : AISI 430.

### **1-4- Description :**

#### **1) - Avers :**

##### **A) - A l'intérieur du cœur :**

Motif principal : Chiffre 20, stylisé et inspiré d'une fibule à décor de tête d'oiseau de l'époque Hammadite.

##### **B) - Sur la couronne :**

1) - Mentions en toutes lettres (en langue nationale) :

- Sur la partie supérieure : Banque d'Algérie.
- Sur la partie inférieure : Dinars.

2) - Horizontalement : Une étoile de part et d'autre du chiffre 20.

#### **2) - Revers :**

##### **A) - A l'intérieur du cœur :**

1) - Motif principal : Tête de lion de l'Atlas, orientée vers la gauche.

2) - Le double millésime hégirien et grégorien de l'année de frappe, apposé dans la zone gauche.

##### **B) - Sur la couronne :**

1 - Motif décoratif circulaire stylisé et inspiré d'un décor architectural de l'époque Hammadite, formant un cercle presque complet.

2 - Prolongement de la crinière du lion.

3) - Tranche : Lisse.

**Le Gouverneur  
Abdelouahab KERAMANE**